LE COIN DE LA FAMILLE

L'harmonie de vos jambes et la gymnastique

Pourquoi l'américaine a-t-elle la réputation, justifiée d'ailleurs, d'avoir de jolies jambes ? C'est parce qu'elle se livre régulièrement à l'exercice physique.

Car, on peut, grâce à la gymnastique, modifier, embellir les jambes. Il ne suffit pas de marcher, chaque jour, une ou deux heures, pour avoir fait accomplir à ses jambes un exercice dont on ne peut espérer qu'il modifiera leur plastique.

La marche, excellente en soi, n'a jamais été qu'un complément de la gymnastique. Il faut, suivant que l'on veut maigrir ou grossir des jambes, exécuter un ensemble de mouvements appropriés, qui ne donneront un résultat satisfaisant que s'ils sont faits quotidiennement.

Pour chasser la graisse accumulée aux chevilles, aux genoux, aux cuisses, il faut faire travailler ces différentes parties de la jambe ; allonger le muscle empâté, lui redonner la souplesse perdue par le manque d'exercice.

Au début, les exercices seront une fatigue, mais petit à petit, ils paraîtront plus faciles et bientôt vous les ferez avec aisance.

Je vous conseille ici un excellent exercice pour l'assouplissement des cuisses.

Position de départ : couchée au sol, jambes réunies, bras le long du corps.

Mouvement : lever les deux jambes, bien tendues à la verticale, les écarter le plus possible, les poser au sol, sans en réduire l'écart, les réunir pour revenir à la position de départ.

Si vous faites ce mouvement correctement, vous obtiendrez des résultats satisfaisants.

Appliquez-vous à rentrer les genoux dans tous les mouvements d'extension, car beaucoup de femmes ont les genoux qui ressortent sous leur robe et cela est très laid.

Enfin, pour acquérir l'aisance de la démarche, ne vous crispez pas dans l'exécution d'un mouvement. Faites vos exercices en souplesse, en détente. Ne raidissez pas vos muscles, car la contraction nuit à la souplesse et, par définition, une femme ne doit être que souplesse.

Billet féminin

LA BEAUTE DES LETTRES

Une lettre, vous savez, madame, c'est une chose très importante puisque c'est le reflet de votre personnalité. C'est par la que vous vous découvrez, c'est par là que les êtres qui vous sont chers, devinent si vous êtes tendre ou passionnée, bonne ou méchante.

Votre lettre doit être comme votre conversation animée, variée, sans longueurs. Elle doit du commencement à la fin présenter un intérêt.

Songez aux lettres de Madame de Sévigné. Lisez ces petits chefs-d'œuvre d'esprit, de documentation, de poésie même et méditez sagement.

Chez elle il y a toujours une nouvelle anecdote concernant ses amis sa vie, chez elle, il y a toujours un sentiment nouveau concernant son âme. Et tout cela, elle le narre à sa fille bien-aimée avec une verve et un talent remarquables.

Vous avez ces joyaux à votre disposition, profitez-en et tâchez d'en tirer profit.

D'abord, si vous n'avez rien à dire et que vous n'ayez pas le don de faire de ce rien un aimable bavardage, attendez d'être plus inspirée et d'avoir un sujet.

Vous n'êtes pas tenue de couvrir intégralement le feuillet que vous envoyez, mieux vaut un simple mot spirituel et gentil que des pages de remplissage décousu.

Avant tout, soyez simple dans votre style. Pour exprimer à ceux que vous affectionnez vos sentiments, ne cherchez pas de grands mots mais parlez selon votre cœur, ne faites pas de fausse littérature, il faut que l'on sente passer dans votre style le reflet de votre âme.

N'écrivez pas non plus trop longuement, il vaut mieux écrir souvent. Si cependant, vous avez un très grand besoin de vous épancher, écrivez à votre mère ou à votre vieille amie ; celles-là vous liront jusqu'au bout sans vous trouver que vous abusez, car elles comprennent vos soucis, vos joies, elles souffrent avec vous, sèment avec vous, puisqu'elles ont une place dans votre cœur.

Oserais-je vous parler des lettres d'amour ? Vous n'en avez pas besoin, je crois, puisque vous êtes toujours en état de grâce lorsque vous les écrivez.

Mais un conseil, gardez-les, cachez-les bien car leurs termes parfois puérile, peuvent faire sourire.

Et rappelez-vous que dans une lettre, tout compte, aussi bien la présentation que le style, et ce n'est pas parce que vous écrivez à des gens que vous connaissez bien et qui vous aiment, que vous avez droit à des négligences.

Simone RENAUDO.

Compréhension

Il y a dans chaque être une vérité profonde et c'est cela qui est beau et émouvant dans la vie.

C'est pourquoi, ne vous hâtez pas de juger les gens. Mais écoutez, regardez et vous serez émerveillés de découvrir qu'il y a dans l'existence beaucoup plus de sensibilité et de pureté que vous ne le pensez.

Mais pour pouvoir cueillir ce rayon de soleil sur le visage grave, pour pouvoir deviner ce sourire sur les lèvres tristes, il faut de l'indulgence et surtout de la compréhension.

Soyez donc compréhensif avec vos semblables, mettez-vous à leur place et si, parfois un employé vous répond sur un ton désagréable,

Car la douceur, la gentillesse sont au fond de tous les êtres, qu'ils soient rêveurs ou hommes d'action.

Parfois, un être que vous avez qualifié de cœur, s'attendrit en entendant un chant sentimental ou bien en contemplant une belle chose. L'expression de son visage se détend, car cette simple ritournelle ou cette tendre primousse ont éveillé au fond de lui-même des trésors de tendresse qui s'y étaient enfouis, et tandis que s'évanouit comme par enchantement le souci des affaires, les rêves d'adolescence remontent à fleur d'âme, avec beaucoup de douceur et parfois beaucoup de tristesse.

dites-vous que vous l'avez sans doute mérité ou que peut-être, cet homme souffre. Au lieu de vous fâcher, soyez aimable, souriez même et vous verrez les yeux de reconnaissance qu'il vous lancera ; vous aurez droit aussi au sourire et peut-être vous enverra-t-il quelques bouffées parfumées de son cœur tendre que vous aviez cru de pierre.

Avec votre mari, avec vos enfants c'est la même chose, sachez découvrir au fond d'eux-mêmes le petit coin isolé, le havre, reposant, le tiroir secret qui représente vraiment leur personnalité réelle et leur cœur bon et magnanime, j'en suis sûre.

SIMONE.

CUISINE 43

LES NAVETS

Le navet passe pour un légume fade et sans personnalité. Voici le moment ou jamais de le réhabiliter et de lui conférer une place de choix dans la gamme des légumes. Bien préparé, ingénieusement accommodé, il réunira les suffrages de tous vos convives.

En purée. — Les purées de navets seront claires pour les potages, plus épaisses pour les plats d'entremets. Si vous voulez obtenir une liaison parfaite, ajoutez moitié pour moitié de purée de pommes de terre.

La purée de navets s'assaisonne de sel et gagne en saveur quand elle est additionnée d'un peu de sucre en poudre.

Elle sera naturellement bien meilleure encore si vous lui ajoutez une liaison de lait, de crème, ou de jaune d'œuf...

Farcis. — Pelez finement de beaux navets ronds et d'égale grosseur. Videz-les comme de petits vases. Faites-les cuire à l'eau bouillante et salée, la pulpe étant retirée ; joignez deux navets entiers et deux ou trois pommes de terre.

Rangez les navets sur un plat. Garnissez-les avec la purée de navets et celle de pommes de terre mélangées. Couvrez d'une noisette de beurre et baignez d'un peu de jus de cuisson le fond du plat. Faites dorer légèrement au four.

Vous pouvez renouveler la farce en substituant de la tomate de conserve à la pomme de terre et en ajoutant à la purée un peu de fromage râpé.

A la moutarde. — Coupez en julienne des navets épluchés et bien lavés. Faites bouillir une dizaine de minutes dans peu d'eau bouillante et salée. Egouttez. Mettez dans un plat creux. Couvrez d'une sauce épaisse, faite de farine délayée avec l'eau de cuisson et liée de beurre et de moutarde2; assaisonnez de sel, poivre. Mettez quelques minutes à four doux. Saupoudrez de fines herbes.

Glacés. — Pour leur donner une enveloppe brillante et savoureuse, coupez les navets en moitiés de rondelles ou tournez-les en boules avec l'épluche-légumes. Mettez-les dans la casserole en les saupoudrant d'une pointe de sel fin, d'une cuillerée à café de sucre en poudre et en ajoutant une noix de matière grasse par quart de litre d'eau. Mouillez-les abondamment (le liquide dépassera vos navets de 2 ou 3 centimètres). Faites bouillir en couvrant la casserole jusqu'à ce que les légumes soient tendres et que le liquide, réduit en sirop, enrobe les navets.

EPILEPSIE

efficacement combattue par
ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEGE
Résultat certain Supprima les crises
Laborat. Fanyau, Lilia. Ttes Pblea

13.141

CONSEILS AUX MAMANS

LE SEVRAGE

On appelle sevrage le fait de séparer l'enfant du sein. Ce changement doit se produire normalement à 18 mois.

Mais d'ici là, il y a une période transitoire.

Préparation au sevrage.

Dès que l'enfant arrive à l'âge de 7 mois, on peut commencer à lui donner autre chose que du lait. On remplacera une tétée par une farine lactée préparée à l'eau (3 cuillerées à café de farine lactée, 170 grammes d'eau, cuisson 10 minutes).

Petits conseils pour la maison

❖ Isolez votre linge de la poussière, en utilisant de grands sachets de toile bleue ou rose, de la dimension exacte des planches, des placards et des tiroirs. Ils seront brodés d'une tresse du ton, ou d'un biais.

❖ Pour les mouchoirs, les gants, les cols, faites une série de boîtes en carton recouvertes de toile unie ou à pois que vous placerez dans l'armoire... C'est un travail facile. Il vous prendra du temps ? Moins que de chercher désespérément, au moment de sortir, ceintures ou gants égarés ou mêlés.

SPORTS

FOOTBALL

Le match de Coupe LILLE-ORCHIES se jouera-t-il dimanche ?

Dans les communications fédérales relatives à la Coupe de France, nous avons constaté que le match de coupe Lille-Orchies avait toutes chances d'être disputé la balle au pied et non sur la tapis vert.

Cette solution ne sera pas sans doute celle qui prévaudra, car M. Robert Leroux, président du Stade Orchésien ne l'entend pas de cette oreille. Voici les raisons qu'il expose pour expliquer la position prise.

« Les joueurs de l'O. I. C. Lillois pouvaient très bien faire le déplacement d'Orchies puisque le train de 13 h. 05 leur permettait de gagner facilement le terrain fixé par la Fédération. Je sais du reste que 17 d'entre eux étaient réunis à la gare de Lille, mais les dirigeants durent enregistrer trois défections de marque. Laurent et Stephaniack n'avaient pu rallier la capitale des Flandres et Bigot se refusait à faire sa rentrée sur un terrain gelé. C'est là à mon avis la raison primordiale de l'abstention des Olympiens Irisés et mon ami Verriest est quelque peu au courant de la question.

« Il ne m'est donc pas possible d'accepter la remise d'un match dans de telles conditions, car je peux, moi aussi, me trouver dans le même cas, par suite d'incidents imprévisibles. M. Tréhou, arbitre de la rencontre a fait le déplacement. Il a pu constater que j'avais fait tout le nécessaire pour que le terrain soit jouable et seuls, la mauvaise volonté des dirigeants de mes adversaires n'a pas permis que la rencontre se déroula normalement.

Voici mon point de vue ! Il se défend parfaitement et j'estime avoir gagné par forfait mon match contre l'O.I.C. Lillois. C'est pourquoi je ne refuse absolument à jouer dimanche, même si la commission compétente en décide autrement. J'écris du reste à la Fédération, me réservant le droit de faire appel al l'affaire est jugée autrement. »

Dans ce différend, nous aurons exposé en toute impartialité les points de vue des deux clubs intéressés. Espérons toutefois qu'une solution sportive intervienne. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, un terrain d'entente sera sans doute très vite trouvé.

M. PELTIER.

L'Excelsior ne se dérobera pas devant Bruay

Bruay lui aussi devrait être forfait puisque le seul moyen de transport admis par la fédération est le chemin de fer et que le contretemps qui empêcha les Bruaysiens de fouler la pelouse du stade Amédée Prouvost fut dû à... une camionnette automobile.

M. Desrousseaux que nous avons pu joindre n'entend pas tirer profit de circonstances dont la responsabilité n'est vraiment pas imputable aux visiteurs. Il se pliera à la décision fédérale et espère que le public roubaisien lui tiendra compte de ce beau geste sportif en venant en foule dimanche applaudir à la rencontre « pure et pros » qui s'annonce pourtant très incertaine quant au résultat final.

L'Excelsior, en agissant ainsi, aura une fois de plus montré le grand esprit sportif qui a toujours animé un club dont le palmarès est chargé de gloire.

BOURSE DE PARIS

du 12 Janvier 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Fonds d'Etat Français. — 3 %, 98,20, 98,15 ; 3 % am., 99,10, 99,10 ; 4 %, 1917, 104,90, 104,90 ; 4 % 1918, 104,50, 104,55 ; 5 % 1920, 143,05, 142,95 ; 4 1/2 % 1932 A, 104,50, 104,50 ; 4 1/2 % 1932 B, 103,50, 103,50 ; 3 % 1942, 99,50, 99,70 ; 3 1/2 % 1942, 100, 100,15 ; Caisse Aut. 5 % 1938, 123,50, 123,40 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1,375, 1,370 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1,239, 1,230 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 O/500, 530, inc. ; Obl. Trés. 4 1/2 % 35 B, 138,90, 138,90 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1933, 1,105, 1,105 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1,115, 1,110 ; 4 % 1935, 1,115, 1,115 ; Caiss. Aut. Tab., 1,051, 1,049.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 630, 635 ; 1920, 575, 571 ; 1934, 1,148, 1,140 ; 1935, 1,135, 1,125.

Foncières communales. — Fonc. 1883, 357, 374 ; 1885, 425, 424 ; Com. 1891, 395, 390 ; Com. 1892, 470, 464 ; Fonc. 1895, 475, 473 ; Com. 1899, 434, 433 ; Fonc. 1903, 455, 470 ; Com. 1906, 453, 458 ; Fonc. 1909, 242, 240 ; Com. 1912, 225, 220 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 448, 450 ; Com. 1930 4 %, 1,008, 1,022 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 989, 989 ; Com. 1931, 1,015, 1,012 ; Com. 1931-32, 1,004, 1,002 ; Com. 1932, 1,024, 1,022 ; Emp. 1933, 1,055, 1,055.

Actions Françaises. — Bque de Fce, 30,500 d., Ino. ; Compt. Esc., inc., 3,800 ; Crédit Fonc., inc., 8,700 d. ; St Préras. inc., 1,945 ; Aciéries de Longwy, inc., 1,265 ; Ac. de Micheville 2,740, inc. ; Chant. de France, 1,900, 1,930 ; Constr. Nord-France, 1,770, inc. ; Fives-Lille, inc., 2,570 ; Forges N.-E., inc., 2,020 ; Jeumont act., 1,155, inc. ; Louvroil Montbard, 1,645 1,665 ; Métaux, 5,060, inc. ; Peugeot, inc., 2,175 ; Aniche, 7,250, inc. ; Anzin, 2,680, inc. ; Bianzy, 5,600, inc. ; Carvin, inc., 4,250 d. ; Courrières, 1,355, 1,370 ; Lens, 1,805, 1,820 ; Ligny-les-Aire, inc., 473 ; Maries, 2,585, inc. ; Vicoigne, 2,635, inc. ; Nickel, 3,875, inc. ; Ouenza, 9,675, inc. ; Lille Bonn. (ord.), 902, inc ; Air Liquide, 3955, 4,000 ; Glaces Nord-Fce, 12,500, inc. ; Kuhlmann, 3,040, 3,060 ; Pollet Chausson, 4,700, 4750 ; Cultures Trop., 625, 630 ; Terres Rouges, inc., 1,775.

Ville de Paris. — Ville Paris 1871, 522, 528 ; 1875, 529, 521 ; 1876, 525, 516 ; 1892, 342, 347 ; 1894-96, 335, 342 ; 1898, 396, 403 ; 1899, 365, 372 ; 1904, 395, 403 ; 1910 2 3/4 %, 350, 357 ; 1910 3 %, 312, 316 ; 1912, 295, 298 ; 1928, 997, 1,001 ; 1929, 1,027, 1,018 ; 1930, 1,002, 1,000 ; Villa Paris 1930 lots, 1,015, 1,008 ; 1931, 969, 967 ; 4 % fortif, 994, 998 ; 1932, 1,040, 1,035 ; 1934 5 1/2 %, 1,005, 1,007 ; 1935, 1,000, 994 ; 1937, 1,000, 995 ; 1938, 1,025, 1,017.

Valeurs Françaises (oblig) — Dép. Nord 4 % 1931 oct., inc., 2,040 ; Dép. Nord 4 % 1931, 970 inc. ; 5 1/2 % 1936, 1,027, 1,035.

SOMMES ACHETEURS
MACHINES A BOIS
MOTEURS ELECTRIQUES
BALANCES ET BASCULES
O.C.O., 15, rue Arsenal, PARIS.
11.280

BOURSE DE LILLE

du 12 Janvier 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente :

Charbonnages. — Albi, 4.060, 4.060 Albi (part), 6.100, 6.660 ; Aniche, 7.250, 7.300 (d.) ; Anzin, 2.640, 2.680 (d.) ; Béthune, 41.500, 42.000 (d.) ; Béthune (1/10), 4.240, 4.275 (d.) ; Bianzy, 5.205, 5.500 (d.) ; Carvin, 4.100, 4.100 (d.) ; Clarence, 610, 680 (d.) ; Commentry (Jce), 4.175, 4.200 (d.), ex-droit ; Commentry (Cap.), 4.690, 5.000 (d.) ex-droit ; Courrières, 1.350, 1.365 (d.) ; Crespin, 250, 260, ex-droit ; Dourges, 4.120, 4.200 (d.) ; Escarpelle, 7.400, 7.400 (d.) ; Lens A, 1.780, 1.815 (d.) ; Lens B, 700, 615 (d.) ; Liévin, 1.160, 1.190 (d.) ; Liévin (coup. de 30), 33.010, 34.500 (d.) ; Marles, 2.535, 2.585 (d.) ; Catricourt, 5.810, 6.000 (d.) ; Thivencelles, 855, 900 (d.) ; Vicoigne, 2.640, 2.640 (d.).

Banques. — C.D.N., 775, 810 (d.) ; Union Mines, 1.000, 1.100 (d.).

Eaux - Transports. — E.L.R.T., 431, 431 (d.) ; Lyon, des Eaux (cap.), 3.625, 4.350 (d.) ; Lyon, des Eaux (Jcs), 3.050, 3.850 (d.) ; Pierchon, 630, inc.

Electricité. — Artésienne, 990, 1.000 (d.) ; Béthunoise, 815, 820 (d.) ; Boulonnaise, 1.000, 1.070 (d.) ; Cont. du Gaz, 3.005, 3.450 (d.) ; Electr. Gaz Nord, 1.055, 1.180 (d.) ; Electr. Nord, 945, 1.040 (d.) ; Electr. N.-O., 1.305, 1.340 (d.) ; Energ. Nord France 1.110, 1.120 (d.) ; Gaz d'Hersin, 955, 1.000 (d.) ; La Roubaisienne, 4.200, 4.225 ; Sect. Billy, 1.050, 1.080 (d.) ; Un. Houillère, 630, 640 (d.).

Métallurgie. — Blanc - Misseron (ord.), 275, 280 (d.) Blanc-Misseron (prior.) ; 1.155, 1.330 (d.) ; Aciéries de Longwy, 1.160, 1.270 (d.) ; de Micheville, 2.800, 2.750 (d.) ; du Nord, 850, 870 (d.) ; Sambre et Meuse, 560, 610 (d.) ; Arbel, 2.260, 2.690 (d.) ; Chapt. France, 1.700, 1.900 (d.) ; Atel. Nord France, 1.700, 1.730 (d.) ; (part.), 1.250, 1.410 (d.) ; Autos chan., 105, inc. ; Biache, 1.550 1.700 (d.) ; Call, 1.240, inc., ex-droit ; Delattre, 1.150, 1.175 (d.), ex-droit ; Denain-Anzin, 3.680, 3.725 (d.) ; Electro-Métal., 485, 515 (d.) ; Fives-Lille, 2.450, 2.550 (d.) ; Marine 1.700, 1.750 (d.) ; Nord-Est, 2.080, inc. Fco-Belge, 11.400, inc. ; Jeumont, 1.155, 1.160 ; Louvroil, 1.525, 1.550 ; Saint-Sauveur, 1.110, 1.130 ; Saulnes, 3.040, 4.025 (d.) ; Senelle, 1.880, 2.300 (d.) ; Tubes da Val., 1.430, 1.450 (d.).

Entreprises et Matér. Constr. — Carr. Dumont Vireux, 36, 50 (d.) ; Chaux et Ciments Lafarge, 14.500, 15.300 (d.) ; (action B 300), 5.500, inc. ; Ciments du Boul., 1.820, 1.630 en liquidation ; Portland, 25.500, 25.900 ; (part), 39.800, 39.900 ; Cim. et Chaux hydraul., 1.395, inc. ; Cim. Franç et Portl. Boul., 8.550, 8.600 (d.) ; (Jouus.), 7.500, inc. ; Cim. Pont-à-Vend., 4.200, inc. ; Desvroise, 7.025, 7.100 (d.) ; La Loisne, 1.240, 1.280 (d.) ; Pollet et Chausson, 4.050 4.700 (d.) ; (part.), 43.000, inc. ; Super Cim Boulonnais, 80, 110 (d.)

Produits chim., Huilaries, Verreries — Air liquide, 3.920, 3.950 (d.) ; (part), 18.500, 19.200 (d.) ; Engrais d'Auby, 630, 645 ; de Roubaix, 2.360, 2.400 ; Glaces Nord France, 11.300, 12.500 (d.) ; Huiles, goudrons et dérivés, 6.050, 6.600 (d.), ex-droit ; Kuhlmann, 3.005, 3.040 (d.) ; Oxhydrique française, 370, 400 (d.) ; Pechiney, 6.825, 7.000 (d.) ; Prod. Organo Chim., 1.210, 1.270 (d.) ; Rhône Poulenc, 4.400, 4.700 (d.) ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 9.250, 9.350 (d.) ; Usin. da Libercourt, 870, inc. ; Verr. et Glac. d'Anichs, 4.100, 4.300 (d.).

LES TIRAGES FINANCIERS

COMMUNALES 4 % 1931

Le numéro 2.084.300 gagne un million. — Le numéro 543.695 gagne 250.000 fr. — Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 50.000 fr. : 639.398, 1.193.299.

Les neuf numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 449.315, 2.304.747, 189.531, 2.254.023, 1.047.896, 2.206.293, 1.765.241, 1.905.990, 563.212.

COMMUNALES 4 1/4 % 1932

Le numéro 496.177 gagne 250.000 fr. — Le numéro 280.503 gagne 100.000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 452.638, 536.958, 433.240, 982.474, 864.510.

FONCIERES 1903

Le numéro 355.857 gagne 150.000 francs. — Le numéro 408.357 gagne 30.000 francs.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 57.436, 391.147, 512.157, 26.119, 27.180, 281.821 592.884, 41.532.

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me G. DEBAVELAERE, avoué, demeurant à Saint-Omer, 4, place Sithieu.

COMMUNE D'ESQUERDES

(Exécution du décret du 29 novembre 1939, Art. 2 à 10). **VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE** au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux. Le vendredi cinq mars 1943, à onze heures du matin (heure allemande) à l'audience des criées du Tribunal Civil de Saint-Omer, palais de justice de Saint-Omer, rue des Tribunaux

I. — La nue propriété de 19 pièces de terre, en nature de bois, labour et pré :

II. — Une maison d'habitation en état de vétusté, le tout ci-après plus amplement désigné. On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra. Qu'aux requêta, poursuites et diligences de M. Maurice BRUNELOT, demeorant à Ruminghem. En sa qualité du Président de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de Saint-Omer. Ayant Me G. DEBAVELAERE pour avoué. En présence ou dûment appelés de : 1o M. Henri GODART, cultivateur, demeurant à Esquerdes, hameau de Fersinghem, veuf de dame Julienne HOCQUETTE. « Pris tant en son nom » personnel qu'en sa qualité da père et tuteur naturel et légal de 1) Paul; 2) Agnès; 3) Gabrielle, » 4) Michel ; 5) Jean-Paul et 6) Paulette GODART » ses enfants ancore mineurs, nés de son union » avec sa défunte épouse s. 2o M. Julien GODART, célibataire majeur, demeurant à Esquerdes, hamaau de Fersinghem. Parties saisies n'ayant par constitué avoué.

Il sera procédé lesdits jour, lieu et heure susénoncés, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés

Arrondissement de Saint-Omer
Canton de Lumbres
COMMUNE D'ESQUERDES

1o 74 ares 04 cent., da bois, lieu dit la Haie des Loups, sect. 6, numéro 168, tenant du nord au chemin de la Vallée Pruvost, du sud-est à Coffin-Cuvelier, à l'ouest à Deboffe-Simon.

Mise à prix ..... **3.000 francs**

2o 77 ares 80 cent de labour, au chemin des Tripoux, sect. D, numéro 14, tenant du nord à Soudan-Rebergue, du sud, à Lardeur-Néré, l'ast à Labitta, ouest à divers.

Mise à prix ..... **3.000 francs**

3o 48 ares 70 cent., de la bour au même lieu, sect. D, No 23, tenant du nord à Deboffle, du sud à Vospette Georges, ds l'est à un crocq, à l'ouest au chemin des Tripoux.

Mise à prix ..... **2.400 francs**

4o 52 ares 70 cent., de labour au même lieu, sect. D, numéro 42, tenant du nord à Deboffle, ouest et sud, au même.

Mise à prix ..... **2.600 francs**

5o 30 aras 50 cent. de labour, même lieu, sect. D, No 49, tenant du nord à Fichaux, du sud à Douchy à l'est à Godart Constantin, à l'ouest au chemin des Tripoux.

Mise à prix ..... **1.500 francs**

6o 16 ares 27 cent. da pré, les prés de Fersinghem, sect. D, numéro 72, tenant du nord à la Poudrerie, de l'est au chemin latéral, ouest à André Martal.

Mise à prix ..... **800 francs**

7o 73 aras 30 cent. da labour à la Masse Garbe, sect. D, numéro 139, tenant du nord à Godart Hocquatta, au sud Deboffle, à l'est au chemin des Tripoux, à l'ouest au chemin des prés.

Mise à prix ..... **3.600 francs**

8o 42 area 70 cent., le labourt, au même lieu, sec. D, numéro 141, tenant du nord à Buquet, au sud à Deboffle, à l'est au chemin des Tripoux, à l'ouest au chemin des prés.

Mise à prix ..... **2.100 francs**

9o 42 ares 60 cent. de labour, le Rot, sect. D, numéro 175, tenant au nord à Grébert Jules, au sud, à Deboffle Siméon, à l'ast à Buquet Auguste, à l'ouest, à Deboffle.

Mise à prix ..... **2.100 francs**

10o 9 ares 30 cent. de labour, sus la Cocaille, sect. D, numéro 262, tenant du nord à Labitte, au sud à Fasquelle Victor, à l'est à Buquet Louis, à l'ouest au chemin d'Elnes.

Mise à prix ..... **450 francs**

11o 60 aras 05 cent., de labour, même lieu, tenant du nord à Labitte, au sud à Fasquelle, à l'est à Buquet, à l'ouest, au chemin d'Elnes, section D, numéro 263.

Mise à prix ..... **3.000 francs**

12o 34 ares 30 cent. delabour, au chemin de Wavrans, à Elnes, sect. D, numéro 352, tenant du nord à Grébert-Duboit, au sud, à Palfart, à l'est, à Franeq-Darcourt.

Mise à prix ..... **1.700 francs**

13o 23 ares, même lieu de labour, sect. D, numéro 371, tenant du nord à Grébert Jules, au sud à Palfart Joseph, à l'est à Fichaux-Ducrocq, à l'ouest au chemin de Wavrans.

Mise à prix ..... **1.100 francs**

14o 23 ares 10 cent. de labour, même lieu, tenant du nord à Douchet Ernest, à l'ouest au chemin de Wavrans, sect. D, numéro 379.

Mise à prix ..... **1.100 francs**

15o 35 ares 10 cent. de labour, même lieu, tenant du nord à Deboffle, au sud à Lardeur-Néré, à l'est, à Deboffle, à l'ouest à divers, sec. D, numéro 392.

Mise à prix ..... **3.100 francs**

16o 62 ares 60 cent. da labour, même lieu sect. D, numéro 414, tenant du nord à divers, du sud à Buquat Louis, à l'est à Février, à l'ouest chemin d'Elnes.

Mise à prix ..... **800 francs**

17o 17 ares 72 cent. même lieu, de labour, sect. D, numéro 418, tenant du nord à Dewlide Joseph, du sud à Robitaille, à l'est à Lardeur-Néré, à l'ouest au chemin d'Elnes.

Mise à prix ..... **1.300 francs**

18o 27 ares 40 cent. da labour « le bois d'Elnes » sect. D, numéro 432, tenant du nord à Deboffle, à l'ouest et du sud au même, à l'est à Martel-Martal.

Mise à prix ..... **1.700 francs**

19o 35 ares 90 cent. de labour, à la masse Garbe, sect. D, numéro 140, tenant du nord à l'art. 139 ci-dessus, au sud au numéro 141 ci-dessus, à l'est, au chemin des prés à l'ouest au chemin des Tripoux.

Mise à prix ..... **500 francs**

Ces immeubles appartiennent en nue propriété aux enfants Godart-Hocquette, susnommés, l'usufruit à M. Nestor Hocquette-Rambure, demeurant à Esquerdes, âgé de 69 ans, étant né le 4 mai 1873.

11. — Une maison d'habitation en état de vétusté sise à Fersinghem cadastrée sect. D, numéro 553, d'une contenance da 90 cent. tenant de toute part à Mme Vve GODART-FICHAUX, avec passage pour accès à la route.

La maison bâtie en pierres, couverte en pannes, comprend une pièce à feu et un cabinet, grenier mansardé et petite cour en triangle de la maison, à l'extrémité petites étables. En angle une série de quatre étables en scorie, couvertes en pannes.

La grange et hangar tenant à la maison, sont la propriété de Mme Vve GODART-FICHAUX.

Mise à prix ..... **500 francs**

Les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par Me DEBAVELAERE, avoué, poursuivant et déposé au Greffe du Tribunal civil de Saint-Omer, où l'on peut en prendre communication, les enchères seront reçues par ministère d'avoué seulement et sur les mises à prix susénoncées offertes par le poursuivant.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saint-Omer du 8 janvier 1943.

En conséquence, dans le mois des présentes, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'art. premier du décret du 1er septembre 1939 et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil de Saint-Omer, conformément aux dispositions des art. 4, 5 et suivants du décret du 29 novembre 1939.

Purge d'hypothèques légales. — Il est en outre déclaré conformément aux dispositions de l'art 696 du Code de procédure civile, que tous ceux au profit ou du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales sur les immeubles saisis, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Autorisation d'acquérir. — Seuls les amateurs munis d'une autorisation préfectorale, pourront enchérir. — Pour tous renseignements, s'adresser à : 1) Me G. DEBAVELAERE, avoué susnommé; 2) Au Greffe du Tribunal civil de Saint-Omer.

Pour insertion :(Signé) : **G. DEBAVELAERE.**

17.443

Etude de Maître VANRENTERGHEM, Licencié en droit, avoué à AVESNES-SUR-HELPE, 50 bis, rue de Mons. — DIVORCE : Assistance Judiciaire. Décision du 16 septembre 1941, d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil d'Avesnes le 10-7-1942, enregistré. Entre : M. HUBERT Marcel, cantonnier, demeurant à Leval, route de Landrecies. Et : Mme MARTEAU Léa, épouse Hubert, demeurant à Taisnière-sur-Helpe. Il appert que le divorce a été prononcé d'entre lesdits époux, aux torts réciproques. — Avesnes, le 12 janvier 1943. — Pour extrait : VANRENTERGHEM. 17.454

CESSION. — Première insertion. — Suivant acte S.S.P. en date à Frévent, du 16 juillet 1942, enregistré à Auxi-le-Château, le 23 juillet 1942, folio 8, numéro 34, Monsieur Georges RULENCE, commerçant et Madame Louise PARENT, son épouse, demeurant ensemble à Frévent, ont cédé à Madame Georgette RULENCE, épouse autorisée de Monsieur Emile MARTINAGE, employé, avec lequel elle demeure à Frévent, **le fonds de commerce d'appareillage électrique** leur appartenant et exploité à Frévent, rue de Doullens, numéro 108. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les 20 jours de la seconde insertion et seront reçues à Frévent 108, rue de Doullens, au siège du fonds vendu. — Pour première insertion : **MARTINAGE-RULENCE.**

17.444

Etudes de Me BOUCLY, notaire à Cartignies et ROFFIAEN, notaire à Avesnes.

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Me BOUCLY, notaire à Cartignies et Me ROFFIAEN notaire à Avesnes, le 15 décembre 1942, enregistré à Avesnes, le 19 décembre 1942, folio 83 A, Case 528, les ayants droit de M. Emile MARTEL, veuf de Mme Germaine MANOUVRIER, négociant, demeurant à Cartignies, décédé au Nouvion, le 3 avril 1942, ont vendu à Monsieur Marcel MUYLAERT, employé de commerce, demeurant à Sous-le-Bois, **le fonds de commerce de négociant en vins et spiritueux de gros et détail** exploité à Cartignies, par M. MARTEL, comprenant uniquement la clientèle et l'achalandage. Insertion parue au Bulletin Officiel du 2 janvier 1943. Oppositions reçues dans les vingt jours de la présente insertion à Cartignies, en l'étude de Me BOUCLY, notaire. — Pour deuxième insertion : **H. BOUCLY.**

17.434

CACHET MIRIGA
Supprime FIÈVRE-GRIPPE NÉVRALGIE - RHUMATISME DOULEURS MENSUELLES
Médicament de choix toujours efficace.
Le cachet 1fr10 Tte Pharmacies
11.375

VOTRE AVENIR EST DANS L'ELECTRICITE
Devenez le JOUR & SOIR — Cours par CORRESPONDANCE
ECOLE CENTRALE DE T.S.F
12 rue de la Lune PARIS 2e — Telephone Central 78-87
Annexe : 6, Rue Porte de France VICHY (Allier)
Ecrivez-nous, vous recevrez gracieusement le « GUIDE DES CARRIERES »

GAZOGÈNES PRUVOST
POLYCOMBUSTIBLES
Mise en route sur gaz, sans filtre toile, conception purement mécanique. Application sur moteurs à essence ou Diesel. Livrable immédiat
Garagistes-Monteurs, consultez-nous
MOTEURS PRUVOST
36 à 46, rue Sente-Pollet - Lille (Tél 744.63)
10136

VENTES

COMMISSAIRES-PRISEURS DE LILLE
2, rue Sainte-Anne. — Téléphone 504-03
VENTE AUX ENCHÈRES

BEAU MOBILIER

Beau mantaau d'astrakan - Fourrures - Bon piano d'études - Salon Louis XV - Meubles de salon divers - Beau groupe bronze galvano - Vases et bibelots divers - Garniture de cheminée - Lustres - Tableaux

Chambre à coucher moderne : armoire à glace 3 portes, lit de milieu, table de nuit - **Autre mobilier de chambre - Literie - Lits - Commode - Lavabo - Gardes-robes.**

Mobilier de salle à manger - Buffet - Tables - Chaises - Fauteuils - Salamandres - Cuisinières - Fayars divers.

BIJOUX

Belle bague avec brillant - Epingle cravate brillant - Sautoir ar - Belle chaîne gentleman or - Bracelet ar - Bagues ar - Broches ar.

**